

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 41 Votants (dont 0 pouvoirs) : 41	L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier le Bureau communautaire étant réuni à ETRELLES après convocation légale, Date de convocation : le 11/01/2021
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET – BAIS, Stéphane DOUABIN – BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Elisabeth DELAHAYE – BRIELLES, Fabienne BELLOIR – CHAMPEAUX, Teddy REGNIER – CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY – CORNILLE, Bernard RENO – DOMAGNE, Christian OLIVIER – DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER – DROUGES, Michel ERRARD – ERBREE, Marie-Christine MORICE – ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET – LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU – MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY – MECE, Thierry MONGODIN – MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT – MOULINS, Gilbert GERARD – MOUSSE, Yves COLAS – MOUTIERS, Nelly MAREC – PRINCE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Michel SAUVAGE – TAILLIS, Yannick FOUET – TORCE, Samuel URIEN – VERGEAL, Bruno GATEL – VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC – VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE

Etaient absents :

Sandrine CLEMENT, Christian STEPHAN, Frédéric MARTIN, Guy FERRE, Elisabeth BRUN, Bruno DELVA, Alexandra LEMERCIER

Considérant que le quorum est atteint, Mme Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté déclare la séance ouverte.

DÉCISION DB_2021_001 :

- PA BRIQUETERIE IV (Vitré) : cession du lot n°5 au bénéfice de Monsieur PEREZ Gilles ou tout autre société tierce s'y substituant

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu l'arrêté du Maire de Vitré en date du 29 avril 2020 approuvant le dossier de permis d'aménager n° PA 035360 19 V0009 relatif à l'aménagement d'un parc d'activités, dénommé « La Briqueterie IV » (Vitré), composé de 6 îlots divisibles ;

Vu l'arrêté du Maire de Vitré en date du 24 novembre 2020 approuvant le dossier de permis d'aménager modificatif n° PA 035360 19 V0009 M01 afin de scinder l'opération d'aménagement en deux tranches : première tranche pour les lots 1 et 2 ; deuxième tranche pour les autres lots ;

Vu les délibérations n° 2020_100 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 et n°2020_121 du Conseil communautaire du 2 septembre 2020, relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau, notamment en ce qui concerne l'approbation et la signature des actes relatifs aux ventes d'immeubles d'une valeur totale comprise entre 75 000 et 200 000 € TTC ;

Vu l'avis des Domaines en date du 11 décembre 2020, annexé à la présente délibération ;

Vu le cahier des charges de cession de terrain, annexé à la présente délibération ;

Vu le plan de vente du lot n°5 annexé à la présente délibération ;

Considérant la sollicitation écrite de Monsieur Pérez, en date de février 2018, de se porter acquéreur du lot n°5 du parc d'activités La Briqueterie IV ;

Considérant que Monsieur Pérez, kinésithérapeute actuellement installé à Pocé-les-Bois, souhaite construire sur le lot n°5 un bâtiment à but de santé, sport et bien-être (kinésithérapie, balnéothérapie,...), dont l'activité nécessitera à terme un effectif total de 9 personnes ;

Il vous est proposé :

-De vendre le lot n°5 du parc d'activités «La Briqueterie IV » (Vitré) présentant une surface de 3 516 m² environ (références cadastrales : DH 4 p) au bénéfice de Monsieur Gilles PEREZ, ou toute autre tiers s'y substituant, moyennant un prix de vente de 38 € HT/ m² ;

-D'approuver le cahier des charges de cession de terrain ;

-De préciser que la surface définitive du lot n°5 sera indiquée dans l'acte authentique de vente, après établissement d'un plan de bornage ;

-De préciser que la base de la TVA sur marge sera définie dans l'acte authentique de vente ;

-D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Les membres du Bureau communautaire, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19 h 15.

Fait à Vitré

Le 19 janvier 2021

La Présidente de Vitré Communauté
Isabelle LE CALLENNEC

